

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 27 JUIN 2018, À 17 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Maire suppléant
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT ABSENTS :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
M.	Yves Montigny	Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe
M.	François Corriveau	Directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, monsieur Alain Charest, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

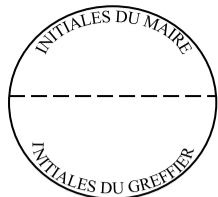
Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-239

Rés. 2018-240



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. AVIS DE MOTION

4.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Le conseiller Réjean Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

Il y a lieu de modifier ce règlement en ajoutant un paragraphe à l'article 16 intitulé « Compétences du directeur général » relativement au pouvoir de mettre fin à une période de probation.

5. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-832 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES ADMINISTRATIVES

Rés. 2018-241

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2018-242

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ALAIN CHAREST
MAIRE SUPPLÉANT

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE